



Notified Body No. 2115

Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

2115-CPR-02609

Conformément au Règlement 305/2011 (EU) du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

granulats pour des graves non-traitées

produit par ou pour

Matériaux Sabag SA

et fabriqué dans l'usine de production

Carrière de Courrendlin

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13242:2002 + A1:2007

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 27 novembre 2018 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de la fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, le 27 novembre 2019

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch.

